



CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 23 FEVRIER 2017 – 20 H 45
ORDRE DU JOUR

Approbation de la séance précédente

Ordre du Jour (rapports joints)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

01 – CLAIROIX - ZAC DU VALADAN – IMPLANTATION DE LA SOCIÉTÉ DE M. LOPES

AMÉNAGEMENT

02 – LA CROIX SAINT-OUEN – ZAC DES JARDINS : CESSIION DU LOT C5 C6 A LA SOCIETE LE BLANC PROMOTION

03 – LA CROIX SAINT-OUEN – ZAC DES JARDINS : CESSIION DES LOTS MV1 ET MB2 A L'OPAC DE L'OISE

04 – CHOISY AU BAC – AMÉNAGEMENT DE LA CARRIÈRE DU BUISSONNET

05 - PROJET DE DÉMÉNAGEMENT ET MUTUALISATION DES ARCHIVES : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE ET AU SERVICE INTERMINISTÉRIEL DES ARCHIVES DE FRANCE

06 - ZAC DE LA PRAIRIE II : ATTRIBUTION DES ETUDES COMPLÉMENTAIRES

TRANSPORTS, MOBILITÉ ET GESTION DE VOIRIES

07 – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU SMTCO POUR L'ANNÉE 2017

08 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PMR AU TITRE DE L'ANNEE 2017

ADMINISTRATION

09 –DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL « URBANISME »

10 – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.I.I.D.)

11 – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

12 – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

13 – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DE COMPIÈGNE

14 – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE AVEC LE SE60

15 – APPROBATION DES AGENDAS D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE ET DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

16 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

17 – TRANSFERT A L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE ET DE LA BASSE-AUTOMNE DES CONTRATS ET MARCHÉS DES ANCIENS EPCI

18 – MOTION RELATIVE AU PROJET DE SHOWROOM D'EOLIENNES SUR LE PLATEAU DE VERBERIE

QUESTIONS DIVERSES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

01 - CLAIROIX - ZAC DU VALADAN – IMPLANTATION DE LA SOCIÉTÉ DE M. LOPES

Le vingt-trois février deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Philippe BOUCHER, Alain DENNEL, Pascal SERET, Jean DESESSART, Florence BLANC, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Alain DRICOURT à Claude PICART, Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Arielle FRANÇOIS à Philippe MARINI, Christian TELLIER à Joël DUPUY DE MERY, Anne-Patricia KOERBER à Marc-Antoine BREKIESZ, Evelyse GUYOT à Dominique RENARD, Delphine DUCANCHEZ à Eric BERTRAND, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART.

Etaient excusés :

Sylvie OGER-DUGAT, Jean-Marc BRANCHE, Solange DUMAY, Richard VALENTE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 février 2017
Date d'affichage : 01 mars 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 41
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 49

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

01 – CLAIROIX - ZAC DU VALADAN – IMPLANTATION DE LA SOCIÉTÉ DE M. LOPES

Monsieur LOPES CARDOSO Antonio dirige une entreprise composée de 5 salariés, spécialisée dans les travaux de maçonnerie générale et installée au sein de la commune de Villers-sur-Coudun.

Les locaux actuellement occupés par sa société ne correspondant plus à ses besoins, Monsieur LOPES souhaite disposer d'un bâtiment d'activités d'environ 140 m² sur le parc d'activités du Valadan à Clairoix.

L'ARC envisage de lui céder une parcelle d'environ 1 200 m², sous réserve d'ajustement de la surface, à détacher de la parcelle n° AN0067P. (une nouvelle numérotation cadastrale sera déterminée lors de la division).

Le prix du terrain est calculé sur la base d'un prix de 24,50 € HT le m².

Les réseaux sont mis à disposition en limite de propriété.

La cession est donc proposée à un prix de vente total de 29 400 € HT, sous réserve d'ajustement de la surface.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par **Monsieur Laurent PORTEBOIS**

Vu, l'avis favorable de la Commission Aménagement, Equipement, Urbanisme et Grands Projets en date du 7 février 2017,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 8 février 2017,

Vu, l'avis des Services Fiscaux en date du 19 décembre 2016,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE la cession d'un terrain d'environ 1 200 m² sur la ZAC du Valadan à Clairoix, assorti d'un droit à construire d'environ 600 m² (surface de plancher), à Monsieur LOPES ou toute autre structure s'y substituant à un prix de vente total de 29 400 € HT net vendeur, frais d'acte en sus, sous réserve d'ajustement de surface,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer le compromis de vente, puis l'acte authentique de cession ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

PRECISE que la recette sera inscrite au budget aménagement, chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

AMENAGEMENT

02 - LA CROIX SAINT-OUEN – ZAC DES JARDINS : CESSION DU LOT C5 C6 A LA SOCIETE LE BLANC PROMOTION

Le vingt-trois février deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Alain DENNEL, Pascal SERET, Jean DESESSART, Florence BLANC, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Alain DRICOURT à Claude PICART, Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Arielle FRANÇOIS à Philippe MARINI, Christian TELLIER à Joël DUPUY DE MERY, Anne-Patricia KOERBER à Marc-Antoine BREKIESZ, Evelyse GUYOT à Dominique RENARD, Delphine DUCANCHEZ à Eric BERTRAND, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART.

Etaient excusés :

Sylvie OGER-DUGAT, Jean-Marc BRANCHE, Richard VALENTE,

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 février 2017
Date d'affichage : 01 mars 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 42

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 50

AMÉNAGEMENT

02 - LA CROIX SAINT-OUEN – ZAC DES JARDINS : CESSION DU LOT C5 C6 A LA SOCIÉTÉ LE BLANC PROMOTION

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC Les Jardins, l'ARC et la commune de LA CROIX SAINT OUEN ont défini un programme de logements destinés à l'accession et à la location.

Aussi, les lots C5 et C6 ont été mis en vente. Au terme de la consultation de promoteur, la commune de La Croix Saint-Ouen propose à l'ARC de retenir l'offre suivante :

- Le groupe LE BLANC PROMOTION

A l'issue des discussions engagées, le programme suivant a été adopté :

LE BLANC PROMOTION Habitat	Nombre de logements collectifs en accession à la propriété	Surface de plancher prévisionnelle	Superficie du lot	Recette pour charge foncière (HT)
Lot C5 C6	45	2 800 m ²	4 676 m ²	580 000 €

Soit une recette totale pour charge foncière pour l'ARC de **580 000 € H.T. TVA et frais de notaire en sus à la charge de l'acquéreur.**

Afin d'engager la phase concrète de développement de ce projet, et de contractualiser les accords avec l'opérateur retenu, il est proposé de signer sous un mois à compter de la notification de la présente délibération le compromis de vente portant sur ce terrain, suivi de la régularisation de l'acte authentique de vente avant la fin de l'année 2017.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté par **Monsieur Jean DESESSART**

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Equipement, Urbanisme et Grands Projets en date du 07 février 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 08 février 2017,

Vu, l'avis des Services Fiscaux en date du 15 décembre 2016

Vu, les articles L 5211-1 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE la cession au groupe LE BLANC PROMOTION, ou toute autre structure s'y substituant, des lots appelés C5 et C6 et identifié dans le dossier de la ZAC des Jardins, situés sur LA CROIX SAINT-OUEN, d'une superficie de 4 676 m², au prix de 580.000 € HT, sous réserve d'ajustement de surface,

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant, à signer le compromis de vente, et l'acte authentique de cession, ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire,

PRECISE que la recette soit 580 000 € HT, sera inscrite au Budget Aménagement, chapitre 70

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marin
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

AMENAGEMENT

03 - LA CROIX SAINT-OUEN – ZAC DES JARDINS : CESSIION DES LOTS MV1 ET MB2 A L'OPAC DE L'OISE

Le vingt-trois février deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Alain DENNEL, Pascal SERET, Jean DESESSART, Florence BLANC, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Alain DRICOURT à Claude PICART, Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Arielle FRANÇOIS à Philippe MARINI, Christian TELLIER à Joël DUPUY DE MERY, Anne-Patricia KOERBER à Marc-Antoine BREKIESZ, Evelyse GUYOT à Dominique RENARD, Delphine DUCANCHEZ à Eric BERTRAND, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART.

Etaient excusés :

Sylvie OGER-DUGAT, Jean-Marc BRANCHE, Richard VALENTE,

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 février 2017
Date d'affichage : 01 mars 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 42
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 50

AMÉNAGEMENT

03 - LA CROIX SAINT-OUEN – ZAC DES JARDINS : CESSION DES LOTS MV1 ET MB2 A L'OPAC DE L'OISE

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC Les Jardins, l'ARC et la commune de LA CROIX SAINT OUEN ont défini un programme de 22 maisons individuelles (maisons de ville et en bande) en financement PSLA (10 type 3, 10 type 4, 2 type 5) destinées à l'accession ou à la location. Ainsi, les lots MV1 et MB2 ont été mis en vente.

Au terme de la consultation de promoteur, la Commune de LA CROIX SAINT OUEN propose à l'ARC de retenir l'offre suivante :

- L'OPAC DE L'OISE

A l'issue des discussions engagées, le programme suivant a été adopté :

OPAC DE L'OISE Habitat	Nombre de maisons individuelles en accession à la propriété ou en location	Superficie du lot	Recette pour charge foncière (HT)
Lot MV1 MB2	22	4 964 m ²	400 000 €

Soit une recette totale pour charge foncière pour l'ARC de **400 000 € H.T. TVA et frais de notaire en sus à la charge de l'acquéreur.**

Afin d'engager la phase concrète de développement de ce projet, et de contractualiser les accords avec l'opérateur retenu, il est proposé de signer sous un mois à compter de la notification de la présente délibération le compromis de vente portant sur ce terrain, suivi de la régularisation de l'acte authentique de vente avant la fin de l'année 2017.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté par **Monsieur Jean DESESSART**

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Equipement, Urbanisme et Grands Projets en date du 07 février 2017.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 08 février 2017,

Vu, l'avis des Services Fiscaux en date du 15 décembre 2016,

Vu, les articles L 5211-1 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE la cession à l'OPAC DE L'OISE, ou toute autre structure s'y substituant, des lots appelés MV1 et MB2 et identifié dans le dossier de la ZAC des Jardins, situés sur LA CROIX SAINT-OUEN, d'une superficie de 4 964 m², au prix de 400.000 € HT, sous réserve d'ajustement de surface,

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant, à signer le compromis de vente, et l'acte authentique de cession, ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire,

PRECISE que la recette soit 400 000 € HT, sera inscrite au Budget Aménagement, chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

AMENAGEMENT

04 - CHOISY AU BAC – AMÉNAGEMENT DE LA CARRIÈRE DU BUISSONNET

Le vingt-trois février deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Alain DENNEL, Pascal SERET, Jean DESESSART, Florence BLANC, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Alain DRICOURT à Claude PICART, Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Arielle FRANÇOIS à Philippe MARINI, Christian TELLIER à Joël DUPUY DE MERY, Anne-Patricia KOERBER à Marc-Antoine BREKIESZ, Evelyse GUYOT à Dominique RENARD, Delphine DUCANCHEZ à Eric BERTRAND, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART.

Etaient excusés :

Sylvie OGER-DUGAT, Jean-Marc BRANCHE, Richard VALENTE,

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 février 2017
Date d'affichage : 01 mars 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 42
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 50

AMÉNAGEMENT

04 – CHOISY AU BAC – AMÉNAGEMENT DE LA CARRIÈRE DU BUISSONNET

Les Consorts JUSTICE sont propriétaires de parcelles de terres agricoles situées sur la Commune de Choisy au Bac (Oise) au lieu-dit « Le Buissonnet », cadastrés AI 51, 57 et 59, pour une superficie totale de 17 375 m².

Ces parcelles font l'objet d'un projet d'exploitation de carrière porté par LAFARGE GRANULATS France en partenariat avec l'ARC.

Les consorts JUSTICE ont souhaité obtenir un échange en terre plutôt qu'une compensation financière.

Ces terres sont exploitées; leur valeur est moins élevée que des terres libres de toute occupation.

Ainsi, il a été convenu que l'ARC apporte en échange une parcelle lui appartenant, libre de toute occupation, située à CHOISY AU BAC, lieudit la « Bouche d'Oise », cadastrée section AO n° 148 d'une superficie de 4 767 m². L'avis des services fiscaux a été sollicité.

Les consorts JUSTICE ont d'ores et déjà donné leur accord sur les termes de cet échange.

La société LAFARGE va, quant à elle, compenser l'indemnité d'éviction à Monsieur Marc JUSTICE et la valeur du gisement aux consorts par des échanges en terre. Ces trois affaires étant liées juridiquement, l'ARC devra intervenir aux actes d'échange entre LAFARGE, les consorts et Marc Justice.

Par ailleurs, l'ARC a délibéré le 04 novembre 2016 sur un protocole d'accord avec LAFARGE fixant les engagements de chaque partie dans le cadre du projet d'exploitation de la carrière et de son réaménagement. L'ARC a ainsi accepté de signer un contrat de fortage sur les parcelles lui appartenant et incluses dans le périmètre de l'opération.

Les parcelles acquises auprès des consorts JUSTICE devront être intégrées à ce contrat de fortage. Celui-ci permettra à LAFARGE d'exploiter les terrains de l'ARC. Cependant, ces parcelles ne feront pas l'objet du versement d'une redevance. En effet, LAFARGE rémunèrera directement les consorts JUSTICE sur cet aspect.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté par **Monsieur Jean-Noël GUESNIER**

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Equipement, Urbanisme et Grands Projets en date du 07 février 2017.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 08 février 2017,

Vu la demande auprès des Services Fiscaux en date du 27 janvier 2017,

Et après en avoir délibéré ;

DECIDE de céder la parcelle sise à Choisy au Bac, lieudit « la Bouche d'Oise », appartenant à l'ARC, cadastrée section AO n° 148, d'une superficie de 4 767 m² en échange des parcelles sises lieudit « Le Buissonnet », cadastrées section AI n° 51, 57 et 59, d'une superficie totale de 17 375 m² appartenant aux consorts JUSTICE, sans soulte,

DECIDE d'intégrer les parcelles cadastrées section AI n° 51,57 et 59 au contrat de fortage à passer entre LAFARGE et l'ARC, décidé par délibération le 04 novembre 2016, ces parcelles ne faisant cependant pas l'objet du versement d'une redevance,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer le compromis et l'acte d'échange correspondant à ce dossier, et à intervenir aux actes passés entre LAFARGE, les consorts JUSTICE, et Marc JUSTICE ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

AMENAGEMENT

05 - PROJET DE DÉMÉNAGEMENT ET MUTUALISATION DES ARCHIVES : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE ET AU SERVICE INTERMINISTÉRIEL DES ARCHIVES DE FRANCE

Le vingt-trois février deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Alain DENNEL, Pascal SERET, Jean DESESSART, Florence BLANC, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Alain DRICOURT à Claude PICART, Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Arielle FRANÇOIS à Philippe MARINI, Christian TELLIER à Joël DUPUY DE MERY, Anne-Patricia KOERBER à Marc-Antoine BREKIESZ, Evelyse GUYOT à Dominique RENARD, Delphine DUCANCHEZ à Eric BERTRAND, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART.

Etaient excusés :

Sylvie OGER-DUGAT, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 février 2017
Date d'affichage : 01 mars 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 43
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 51

AMÉNAGEMENT

05 - PROJET DE DÉMÉNAGEMENT ET MUTUALISATION DES ARCHIVES : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE ET AU SERVICE INTERMINISTÉRIEL DES ARCHIVES DE FRANCE

Le Service des Archives Municipales de la Ville de Compiègne est actuellement organisé sur deux sites : le Puy du Roi et l'annexe de Vermandois. Aujourd'hui, si les archives éliminables peuvent toujours être versées à l'annexe, les archives définitives ne peuvent plus trouver place au Puy du Roi par manque d'espace. La Ville de Compiègne ne peut également garantir, dès lors, les conditions optimales de leur conservation. De plus, la dispersion des documents sur ces deux sites complexifie le prêt de documents et rend difficile la gestion des fonds.

Quant à l'Agglomération de la Région de Compiègne, elle ne bénéficie pas d'un service d'archives, et assure la gestion de ses archives au moyen de deux sites, un local au sein de l'Hôtel de Ville de Compiègne et un local en sous-sol sur le Parc Technologique des Rives de l'Oise à Venette, en partenariat avec le Service des Archives Départementales de l'Oise, qui met à disposition une personne deux jours par mois.

C'est pourquoi l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Ville de Compiègne entreprennent un projet de déménagement du Service d'Archives Municipales dans le bâtiment dit « du Fourrier ». Il se situe sur la ZAC du Pôle de Développement des Hauts de Margny, sur la commune de Margny-lès-Compiègne et appartient à l'Agglomération de la Région de Compiègne. Ce dispositif fera l'objet d'une convention d'occupation. L'opportunité d'un déménagement dans ce bâtiment permet également une mutualisation et l'accueil des archives de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Enfin, les communes membres de l'Agglomération de la Région de Compiègne, qui font face aux mêmes difficultés de stockage de leurs archives, telle que la ville de Margny-lès-Compiègne, pourront, le cas échéant, bénéficier de ces aménagements.

Le projet prévoit deux phases de travaux, une première phase permettra d'accueillir un volume d'archives prévisionnel sur 10 ans, la deuxième phase viendra compléter les aménagements pour accueillir les archives projetées sur 30 ans.

Les phases d'Avant-Projet Sommaire et d'Avant-Projet Définitif sont en cours de finalisation et ont été étudiées en lien avec les représentants du Service des Archives Départementales de l'Oise et du Service Interministériel des Archives de France (SIAF).

Le coût de l'opération prévisionnel de la première phase est estimé à 378 250 euros HT (comprenant les études, les travaux, les aléas et le mobilier spécifique).

L'ARC peut prétendre à une subvention du SIAF à hauteur de 24% du montant de l'opération que représente la première phase d'aménagement, ainsi que d'une subvention à hauteur de 30% du Conseil Départemental de l'Oise.

C'est ainsi qu'il vous est proposé la sollicitation de ces soutiens financiers et d'autoriser Monsieur Le Président à déposer les deux dossiers de demande de subvention auprès du SIAF et du Conseil Départemental de l'Oise pour l'année 2017.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	Coût de l'opération de la 1 ^{ère} phase (en HT)	Participation ARC (en HT)	Subvention du SIAF (en HT)	Subvention du CD60 (en HT)
Bilan de l'opération de la 1 ^{ère} phase HT	378 250	174 750	90 000	113 500
Pourcentage	100%	46%	24%	30%

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté par **Monsieur Bernard HELLAL**

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Equipement, Urbanisme et Grands Projets en date du 07 février 2017.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 08 février 2017,

Et après en avoir délibéré ;

APPROUVE la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise et du SIAF dans le cadre de l'opération de déplacement du Service des Archives Municipales et de leur mutualisation avec les archives de l'Agglomération de la Région de Compiègne pour 2017,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les demandes de subvention auprès du SIAF et du Conseil Départemental de l'Oise pour l'opération ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et pièces afférents à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

AMENAGEMENT

06 - ZAC DE LA PRAIRIE II : ATTRIBUTION DES ETUDES COMPLÉMENTAIRES

Le vingt-trois février deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Alain DENNEL, Pascal SERET, Jean DESESSART, Florence BLANC, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Alain DRICOURT à Claude PICART, Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Arielle FRANÇOIS à Philippe MARINI, Christian TELLIER à Joël DUPUY DE MERY, Anne-Patricia KOERBER à Marc-Antoine BREKIESZ, Evelyse GUYOT à Dominique RENARD, Delphine DUCANCHEZ à Eric BERTRAND, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART.

Etaient excusés :

Sylvie OGER-DUGAT, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 février 2017
Date d'affichage : 01 mars 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 43
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 51

AMÉNAGEMENT

06 - ZAC DE LA PRAIRIE II : ATTRIBUTION DES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

La conception des aménagements publics de la ZAC de la Prairie II doit se poursuivre pour effectuer les mises à jour réglementaires qui, en parallèle des études opérationnelles, permettront de délivrer des autorisations administratives sur ce foncier. Il convient donc, d'une part, d'actualiser et compléter les études réglementaires telles que le Dossier loi sur l'Eau ou l'Etude d'Impact, et, d'autre part, assurer une mission de suivi et de conseil architectural auprès du Bureau d'Etudes de l'ARC dans l'élaboration du Projet Définitif (PRO) et du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), dans la mise en œuvre du CPAUP et dans l'accompagnement de l'ARC auprès des opérateurs des lots privés.

Les Services de l'ARC ont donc lancé un nouvel Appel d'Offres, divisé en 2 lots :

- **Lot n°1** : Reprise des Dossiers Loi sur l'Eau et Etude d'Impact intégrant la prise en compte des nouvelles normes PPRI ainsi qu'une étude de circulation en sous-traitance autour de la future trémie sous voie SNCF reliant la ZAC de la Prairie au Pont Neuf.
- **Lot n°2** : Contrat cadre pour des missions ponctuelles de suivi et conseil architectural

Pour le lot n°1, 4 groupements se sont portés candidats :

- Groupement MEDIATERRE : 51 200 € HT
- Groupement AREA conseil : 36 870 € HT
- Groupement OGI (Bureau d'études cotraitant du groupement Chavannes sur l'EEM) : 22 600€ HT
- Groupement SODEREF (BE sortant sur la ZAC de la Prairie) : 37 200 € HT

Pour le lot n°2, 3 agences d'architectures-urbanisme ont formulé une offre sous forme de Bordereaux de Prix Unitaires :

- Agence ARVAL (équipe de la ZAC du Camp de Royallieu)
- Agence TANDEM+ (urbaniste sortant sur la ZAC de la Prairie)
- Agence TARGOWLA (architecte de l'équipe AREA – lot 1)

L'analyse des offres a permis de détacher celle du groupement SODEREF pour le lot n°1.

Pour ce qui concerne le lot 2, la sélection s'est portée sur l'agence ARVAL.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté par Monsieur Marc RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Equipement, Urbanisme et Grands Projets en date du 07 février 2017.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 08 février 2017,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 30 janvier 2017.

Et après en avoir délibéré ;

APPROUVE la poursuite des études de conception de l'aménagement des espaces publics sur la ZAC de la Prairie II.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés susvisés et les pièces afférentes à ce projet.

PRECISE que la dépense est prévue au budget aménagement, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

TRANSPORTS, MOBILITE ET GESTION DE VOIRIES

07 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU SMTCO POUR L'ANNÉE 2017

Le vingt-trois février deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Alain DENNEL, Pascal SERET, Jean DESESSART, Florence BLANC, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Alain DRICOURT à Claude PICART, Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Arielle FRANÇOIS à Philippe MARINI, Christian TELLIER à Joël DUPUY DE MERY, Anne-Patricia KOERBER à Marc-Antoine BREKIESZ, Evelyse GUYOT à Dominique RENARD, Delphine DUCANCHEZ à Eric BERTRAND, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART.

Etaient excusés :

Sylvie OGER-DUGAT, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 février 2017
Date d'affichage : 01 mars 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 43
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 51

TRANSPORTS, MOBILITÉ ET GESTION DE VOIRIES

07 – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU SMTCO POUR L'ANNÉE 2017

Au titre de l'année 2017, les demandes de subvention au SMTCO s'inscrivent dans la continuité de l'exercice précédent et sur la base des mêmes taux qu'en 2016 pour les dossiers suivants :

Fonctionnement

- **TIC – Amélioration de service sur les lignes urbaines**, coût estimé à 385 168€ HT par an, sur lequel une aide financière à hauteur de 50% est sollicitée ;
- **TIC – Services « express » en renforcement de la ligne 2**, pour un coût estimé à 90 660 €HT par an, sur lequel une aide financière à hauteur de 40% est sollicitée ;
- **TIC – Réorganisation du service des dimanches et jours fériés**, coût estimé à 10 445€ HT par an, sur lequel une aide financière à hauteur de 50% est sollicitée ;
- **TIC – Lignes périurbaines - renforcement des services grand public**, coût estimé à 102 308€ HT par an, sur lequel une aide financière à hauteur de 50% est sollicitée ;
- **AlloTIC – Evolution du service de Transport Collectif à la Demande**, déficit d'exploitation estimé à 200 000€ HT par an, sur lequel une aide financière à hauteur de 50% est sollicitée ;
- **VéloTIC – Location et stationnement sécurisé de vélos**, déficit d'exploitation estimé à 90 000€ HT pour l'année 2016, sur lequel une aide financière de 50% est sollicitée ;
- **Navette des Hauts de Margny**, coût estimé à 35 000€ HT par an, sur lequel une aide financière à hauteur de 50% est sollicitée.

Toute autre demande de subvention complémentaire ou modificative pour l'année 2016 fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Ainsi, les évolutions de l'offre envisagées suite à la fusion entre l'ARC et la CCBA feront l'objet d'une délibération ultérieure et une demande de subvention au SMTCO sera formulée en vue du comité syndical du mois de juin.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par **Monsieur Nicolas LEDAY**

Vu l'avis favorable de la Commission Transports, Mobilité et Gestion de Voiries en date du 1er février 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 8 février 2017,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter l'aide du SMTCO pour les demandes décrites par le présent rapport,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à ces demandes de subventions.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

TRANSPORTS, MOBILITE ET GESTION DE VOIRIES

08 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PMR AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Le vingt-trois février deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Alain DENNEL, Pascal SERET, Jean DESESSART, Florence BLANC, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Alain DRICOURT à Claude PICART, Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Arielle FRANÇOIS à Philippe MARINI, Christian TELLIER à Joël DUPUY DE MERY, Anne-Patricia KOERBER à Marc-Antoine BREKIESZ, Evelyse GUYOT à Dominique RENARD, Delphine DUCANCHEZ à Eric BERTRAND, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART.

Etaient excusés :

Sylvie OGER-DUGAT, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 février 2017
Date d'affichage : 01 mars 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 43
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 51

TRANSPORTS, MOBILITÉ ET GESTION DE VOIRIES

08 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PMR AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil Départemental est amené à organiser et financer depuis de nombreuses années un service de transport collectif adapté, qui s'est appelé successivement Handicar, OMTA (Oise Mobilité Transport Adapté), puis TIVA (Transport Isarien en Véhicule Adapté).

Ces services sont effectués par des véhicules spécialement aménagés permettant à ses utilisateurs de se déplacer sur le territoire départemental, y compris à l'intérieur des ressorts territoriaux (anciens périmètres de transports urbains) des Autorités Organisatrices de la Mobilité Durable (AOMD) concernées après leur accord préalable formalisé par une convention.

La convention conclue entre le département et l'ARC est arrivée à son terme.

Par ailleurs, l'article 15 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) opère au 1^{er} janvier 2017 le transfert à la région de l'ensemble des compétences départementales en matière d'organisation des services de transport routier non urbains (réguliers ou à la demande) puis au 1^{er} septembre 2017 des services de transport scolaire à l'exception des services organisés à l'intérieur des ressorts territoriaux des AOMD.

Toutefois, la permanence et l'antériorité des compétences des départements dans le domaine des solidarités sociales et territoriales a été confortées par la loi NOTRe. A ce titre, le service TIVA répond avec pertinence aux besoins quotidiens des plus de mille adhérents en situation de handicap ou de mobilité réduite qui l'empruntent.

Ainsi, dans le souci d'assurer la continuité du service, le département a souhaité que la région l'autorise, par délégation de compétence formalisée par convention, à maintenir ce service.

Il convient en outre de renouveler les conventions autorisant le département à organiser ce service aussi à l'intérieur des périmètres de compétence des AOMD concernées.

Pour mémoire, cette convention ne génère aucune dépense pour l'ARC. Elle est conclue pour une durée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2017.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par **Monsieur Nicolas LEDAY**

Vu l'avis favorable de la Commission Transports, Mobilité et Gestion de Voiries en date du 1^{er} février 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 8 février 2017,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de permettre au Département d'organiser le service transport adapté aux personnes à mobilité réduite au sein du périmètre de l'ARC dans la continuité des pratiques existantes,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention annexée au présent rapport et l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marin
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

PROJET

**CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE
ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA
BASSE AUTOMNE, AUTORITE ORGANISATRICE A LA MOBILITE DURABLE
ET LE DEPARTEMENT**

**RELATIVE A L'ORGANISATION
D'UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF A LA DEMANDE ADAPTE**

ENTRE :

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE, représentée par son président, Monsieur Philippe MARINI, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du conseil d'agglomération de l'ARC en date du 23 février 2017, ci-après désignée « l'autorité organisatrice de mobilité durable »

d'une part,

ET

LE DEPARTEMENT DE L'OISE, représenté par le président du conseil départemental, Monsieur Edouard COURTIAL, dûment habilité aux fins des présentes par délibération 207 du Conseil Départemental de l'Oise en date du 15 décembre 2016, lors de la séance du vote du BP 2017, ci-après désigné " le département ",

d'autre part,

VU le code des transports notamment ses articles L. 3111-1 et suivants relatifs aux transports publics collectifs ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-8 et R. 1111-1 ;

PREALABLEMENT, IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

En application de la loi d'orientation des transports intérieurs dite LOTI du 30 décembre 1982 (décret d'application 85-891 du 16 août 1985), le département de l'Oise assure jusqu'au 31 décembre 2016, la responsabilité des transports interurbains de voyageurs, y compris l'organisation et le fonctionnement des transports scolaires, ainsi que les transports à la demande hors des périmètres de transport urbain (PTU).

Cette gouvernance des transports interurbains lui a notamment permis d'organiser et de financer depuis de nombreuses années un service de transport collectif adapté, qui s'est appelé successivement Handicar, OMTA (Oise mobilité transport adapté), puis TIVA (transport isarien en véhicule adapté). Ce dernier propose depuis le 01 janvier 2014 deux prestations distinctes :

l'une volontariste, à l'initiative du département assurant le transport à la demande des adultes handicapés à plus de 80% résidant l'Oise,

l'autre obligatoire assurant un transport de substitution des lignes régulières non accessibles pour toute personne à mobilité réduite.

Ces services sont effectués par des véhicules spécialement aménagés permettant à ses utilisateurs de se déplacer sur le territoire départemental, y compris à l'intérieur des ressorts territoriaux (anciens périmètres de transports urbains) des autorités organisatrices de la mobilité durable (AOMD) concernées après leur accord préalable formalisé par une convention.

Cette convention est arrivée à son terme.

L'article 15 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) opère au 1er janvier 2017 le transfert à la région de l'ensemble des compétences départementales en matière d'organisation des services de transport routier non urbains (réguliers ou à la demande) puis au 1er septembre 2017 des services de transport scolaire à l'exception des services organisés à l'intérieur des ressorts territoriaux des AOMD.

Toutefois, la permanence et l'antériorité des compétences des départements dans le domaine des solidarités sociales et territoriales a été confortées par la loi NOTRe.

A ce titre, le service TIVA répond avec pertinence aux besoins quotidiens de plus de mille adhérents en situation de handicap ou de mobilité réduite qui l'empruntent.

Ainsi, dans le souci d'assurer la continuité du service, le département a souhaité que la région lui autorise par délégation de compétence formalisée par convention à maintenir ce service.

Il convient en outre de renouveler les conventions autorisant le département à organiser ce service aussi à l'intérieur des périmètres de compétence des AOMD concernées.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la commune/la communauté de communes/la communauté d'agglomération de ... délègue sa compétence de transport collectif à la demande adapté aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, à l'intérieur de son ressort territorial. au département. La compétence est exercée par le département au nom et pour le compte de la commune/communauté de commune/communauté d'agglomération de

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est passée pour une période d'un an jusqu'au 31 décembre 2017.

ARTICLE 3 : MODALITES D'EXPLOITATION

Le service faisant l'objet de la présente convention est exploité par une entreprise inscrite au registre des transporteurs et sélectionnée à l'issue d'une procédure d'appel d'offres menée conformément au code des marchés publics.

ARTICLE 4 : CADRE FINANCIER DE LA DELEGATION

Le département est responsable du financement du service.

ARTICLE 5 : OBJECTIFS ET MODALITES DE CONTROLE

La délégation prévue par la présente convention a pour objectif la satisfaction des besoins des usagers du service public de transport collectif à la demande adapté aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

L'indicateur de suivi consiste dans le nombre de réclamations reçues par la commune/communauté de communes/communauté d'agglomération de ... ou le département quant au dysfonctionnement du service.

ARTICLE 6 : RESILIATION

Il peut être mis fin à la convention par l'une ou l'autre des parties, sous condition d'observer un préavis d'un mois, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 : LITIGES

Si un différend survient à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les deux parties s'efforcent de le régler à l'amiable préalablement à toute action en justice. En cas de désaccord persistant, le litige est porté devant le tribunal administratif d'AMIENS.

Fait à BEAUVAIS, le...
(En deux exemplaires)

Pour le département

**Pour la commune/la communauté de
communes/la communauté d'agglomération**

Edouard COURTIAL
Ancien Ministre
Député de l'Oise
Président du Conseil Départemental de l'Oise

Prénom NOM
Maire/Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

ADMINISTRATION

09 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL « URBANISME »

Le vingt-trois février deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Alain DENNEL, Pascal SERET, Jean DESESSART, Florence BLANC, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Alain DRICOURT à Claude PICART, Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Arielle FRANÇOIS à Philippe MARINI, Christian TELLIER à Joël DUPUY DE MERY, Anne-Patricia KOERBER à Marc-Antoine BREKIESZ, Evelyse GUYOT à Dominique RENARD, Delphine DUCANCHEZ à Eric BERTRAND, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART.

Etaient excusés :

Sylvie OGER-DUGAT, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 février 2017
Date d'affichage : 01 mars 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 43
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 51

ADMINISTRATION

**09 – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL
« URBANISME »**

Suite à la fusion entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Communauté de Communes de la Basse Automne, entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation de représentants pour siéger au sein du groupe de travail Urbanisme.

Il vous est ainsi proposé de désigner les membres suivants :

ARMANCOURT	Mme Brigitte CUGNET
BETHISY ST MARTIN	M. Alain DRICOURT
BETHISY ST PIERRE	M. Serge CZERNIEJEWICZ
	M. Jean-Marie LAVOISIER
BIENVILLE	M. Claude DUPRONT
CHOISY AU BAC	M. Jean-Noël GUESNIER
CLAIROIX	M. Emmanuel GUESNIER
COMPIEGNE	M. Michel FOUBERT
	Mme Françoise TROUSSELLE
	M. Philippe TRINCHEZ
JANVILLE	M. Philippe BOUCHER
JAUX	Mme Delphine DUCANCHEZ
JONQUIERES	M. Alain DENNEL
LACHELLE	M. Pascal SERET
LA CROIX SAINT OUEN	M. Jean DESESSART
LE MEUX	Mme Evelyne LE CHAPPELLIER
MARGNY LES COMPIEGNE	M. Bernard HELLAL
	Mme Chantal DESNAIN
NERY	M. Claude PICART
SAINTINES	M. Jean-Pierre DESMOULINS
SAINT JEAN AUX BOIS	M. Jean-Pierre LEBOEUF
SAINT SAUVEUR	M. Jean-Claude GRANIER
SAINT VAAST DE LONGMONT	Mme Micheline FUSEE
VENETTE	M. Bernard DELANNOY
VERBERIE	M. Michel ARNOULD
VIEUX MOULIN	Mme Béatrice MARTIN

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la représentation de l'ARC au sein du groupe de travail « Urbanisme » telle que définie précédemment.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

ADMINISTRATION

10 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.I.I.D.)

Le vingt-trois février deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Alain DENNEL, Pascal SERET, Jean DESESSART, Florence BLANC, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Alain DRICOURT à Claude PICART, Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Arielle FRANÇOIS à Philippe MARINI, Christian TELLIER à Joël DUPUY DE MERY, Anne-Patricia KOERBER à Marc-Antoine BREKIESZ, Evelyse GUYOT à Dominique RENARD, Delphine DUCANCHEZ à Eric BERTRAND, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART.

Etaient excusés :

Sylvie OGER-DUGAT, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 février 2017
Date d'affichage : 01 mars 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 43

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 51

ADMINISTRATION

10 – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C.I.I.D.)

L'article 1650 A du Code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.), composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- et 10 commissaires titulaires.

Suite à la fusion entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Communauté de Communes de la Basse Automne, il importe de procéder à la constitution de la nouvelle C.I.I.D. qui est amenée :

- à participer à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers,
- à donner un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposés par l'Administration Fiscale.

L'organe délibérant de la communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté),
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté).

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,
- avoir 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

La liste des 20 propositions de commissaires titulaires (et des 20 propositions de commissaires suppléants) est à transmettre au directeur départemental des finances publiques, qui désigne :

- 10 commissaires titulaires,
- 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.

Compte tenu à la fois du rôle de la C.I.I.D. et de la répartition des établissements industriels et commerciaux sur le territoire de nos communes, il vous est proposé que les communes soient représentées comme suit, au sein de cette future commission :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COMPIEGNE	4	4
MARGNY-LES-COMPIEGNE	1	1
LACROIX SAINT-OUEN	1	1
VERBERIE	1	1
CHOISY AU BAC	1	
VENETTE	1	1
JAUX	1	
CLAIROIX		1
LE MEUX		1
TOTAL	10	10

Le Conseil d'Agglomération est appelé à dresser une liste de membres potentiels, après consultation des communes membres, afin qu'elles effectuent des propositions, qui sera ensuite notifiée à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par **Monsieur Laurent PORTEBOIS**
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la représentation de l'ARC au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.) telle que définie précédemment.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,


Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

**LISTE DES CANDIDATS POUR SIEGER
 AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

		LISTE 1		LISTE 2	
		IDENTITE	COMMUNE	IDENTITE	COMMUNE
TITULAIRES	Marie-Pascale EVAÏN	Compiègne	Compiègne	Antoine LIOGIER	Compiègne
	Daniel PHILIBERT	Compiègne	Compiègne	Francis NAQUET	Compiègne
	Alain GAMBART de LIGNIERES	Compiègne	Compiègne	Pierre NOBLET	Compiègne
	Emmanuel VIVE	Compiègne	Compiègne	Louis-Paul DOCO	Compiègne
	Chantal DESNAIN	Margny-lès-Compiègne	Margny-lès-Compiègne	Georges DIAB	Margny-lès-Compiègne
	Patrice BILLARD	Lacroix-Saint-Ouen	Lacroix-Saint-Ouen	Philippe BONTEMPS	Lacroix-Saint-Ouen
	Patrick STEFFEN	Verberie	Verberie	Laurent BOMMELAER	Verberie
	Jean-Noël GUESNIER	Choisy-au-Bac	Choisy-au-Bac	Thérèse Marie LAMARCHE	Choisy-au-Bac
	Bernard DELANNOY	Venette	Venette	Arnaud LUEL	Venette
	Jean-Claude LUZIN	Jaux	Jaux	Michel JEANNEROT	Jaux
SUPPLEANTS	Bernard BATAILLE	Compiègne	Compiègne	Jeanne-Marie DURR	Compiègne
	Pierre BOUVIGNIES	Compiègne	Compiègne	Eliane GUILLOTIN	Compiègne
	Dominique BRIERE	Compiègne	Compiègne	Gérard HUTIN	Compiègne
	Nicolas CATIMEL	Compiègne	Compiègne	Christian SCHRYVE	Compiègne
	Laurent DELIN	Margny-lès-Compiègne	Margny-lès-Compiègne	Jean-Marie COULON	Margny-lès-Compiègne
	Patrick LESTAS	Lacroix-Saint-Ouen	Lacroix-Saint-Ouen	Fabrice MOREL	Lacroix-Saint-Ouen
	Stéphanie FOUDRIN	Verberie	Verberie	Nicolas GALCZYNSKI	Verberie
	Romuald SEELS	Venette	Venette	Sylvie LEMONNIER MOREL	Venette
	Emmanuel GUESNIER	Clairoix	Clairoix	Annette PELLARIN	Clairoix
	José SCHAMBERT	Le Meux	Le Meux	Marcel DARDENNES	Le Meux



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

ADMINISTRATION

11 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Le vingt-trois février deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Alain DENNEL, Pascal SERET, Jean DESESSART, Florence BLANC, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Alain DRICOURT à Claude PICART, Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Arielle FRANÇOIS à Philippe MARINI, Christian TELLIER à Joël DUPUY DE MERY, Anne-Patricia KOERBER à Marc-Antoine BREKIESZ, Evelyse GUYOT à Dominique RENARD, Delphine DUCANCHEZ à Eric BERTRAND, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART.

Etaient excusés :

Sylvie OGER-DUGAT, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 février 2017
Date d'affichage : 01 mars 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 43

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 51

ADMINISTRATION

11 – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

L'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit, de façon obligatoire pour les EPCI de plus de 50.000 habitants, la mise en place d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCPSL).

Cette commission, présidée par le président de l'EPCI ou son représentant, comprend des membres de l'organe délibérant, dont le nombre est fixé librement, mais désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, d'une part, et des représentants d'associations locales, nommés par l'organe délibérant, d'autre part.

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux avec voix consultative toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

La commission est consultée par l'organe délibérant, pour avis, pour tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, de contrat de partenariat ou de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement (sous réserve des compétences exercées par l'EPCI).

Par ailleurs, elle examine annuellement les rapports incombant aux délégataires de services publics et aux titulaires de contrats de partenariat, ainsi que les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation et de traitement des déchets ménagers.

Suite à la fusion entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Communauté de Communes de la Basse Automne, il convient de procéder à la formation de cette commission.

Il vous est proposé de désigner les membres suivants :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Marc RESSONS Nicolas LEDAY Eric BERTRAND Jean-Noël GUESNIER Marie Christine LEGROS	Jean DESESSART Sophie SCHWARZ Jean-Claude GRANIER Claude PICART Philippe BOUCHER

Représentants des associations locales :

- M. Paul GENTIL, Association Royallieu Village
- Mme Christine GUIRAUD, Association Générale des Familles de Compiègne
- M. Didier GOUBIN, Association des Familles Rurales de Le Meux
- M. Axel GENGEMBRE, Association les « 3V »
- M. Jean-Jacques RENARD, Association Pompidou Université
- M. Pierre CHEVILLOTTE, Association Réseau Eco Habitat.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par **Monsieur Laurent PORTEBOIS**
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la représentation de l'ARC au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) telle que définie précédemment.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

ADMINISTRATION

12 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Le vingt-trois février deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Alain DENNEL, Pascal SERET, Jean DESESSART, Florence BLANC, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Alain DRICOURT à Claude PICART, Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Arielle FRANÇOIS à Philippe MARINI, Christian TELLIER à Joël DUPUY DE MERY, Anne-Patricia KOERBER à Marc-Antoine BREKIESZ, Evelyse GUYOT à Dominique RENARD, Delphine DUCANCHEZ à Eric BERTRAND, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART.

Etaient excusés :

Sylvie OGER-DUGAT, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 février 2017
Date d'affichage : 01 mars 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 43
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 51

ADMINISTRATION

12 – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Selon les dispositions de l'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales, les EPCI compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace sont tenus de créer une commission intercommunale pour l'accessibilité dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus.

Cette commission est présidée, de droit, par le président de l'EPCI. Il peut toutefois désigner par arrêté un vice-président chargé de le représenter.

Elle exerce ses missions dans la limite de ses compétences transférées, et peut aussi se voir confier, par les communes membres de l'EPCI, tout ou partie des missions d'une commission communale dans le cadre d'une convention.

La commission est composée des représentants de la communauté, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Il vous est proposé de retenir la composition suivante pour cette commission :

Membres élus

M. Eric BERTRAND
M. Alain DRICOURT
M. Serge CZERNIEJEWICZ
M. Claude DUPRONT
M. Jean-Noël GUESNIER
M. Laurent PORTEBOIS
M. Eric HANEN
M. Nicolas LEDAY
Mme Marie-Christine LEGROS
Mme Marie-Pierre DEGAGE
M. Philippe BOUCHER
Mme Delphine DUCANCHEZ
M. Jean-Claude CHIREUX
M. Jean DESESSART
M. Pascal SERET
Mme Evelyne LE CHAPPELLIER
M. Georges DIAB
M. Claude PICART
M. Jean-Pierre DESMOULINS
M. Jean-Pierre LEBOEUF
M. Jean-Claude GRANIER
Mme Micheline FUSEE
M. Bernard DELANNOY
M. Michel ARNOULD
Mme Béatrice MARTIN

Représentants des associations d'usagers

M. Paul GENTIL, Association Royallieu-Village
Mme Christine GUIRAUD, Association Générale des Familles de Compiègne (AGEFAC)
M. Didier GOUBIN, Association des Familles Rurales de Le Meux
M. Axel GENGEMBRE, Association Compiègne les « 3 V »

Représentants des associations de personnes handicapées

Association des Paralysés de France : Monsieur le Docteur LEMAISTRE (ou son représentant)
APEI de COMPIEGNE : Madame Nicole BRUNET (ou son représentant)
Fil d'Ariane : Madame Maria IZQUIERDO (ou son représentant)
Association des Sourds de l'Oise : Monsieur Yohan DESBLEDS (ou son représentant)

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Madame Marie-Christine LEGROS
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la représentation de l'ARC au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité telle que définie précédemment.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

ADMINISTRATION

13 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DE COMPIÈGNE

Le vingt-trois février deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Alain DENNEL, Pascal SERET, Jean DESESSART, Florence BLANC, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Alain DRICOURT à Claude PICART, Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Arielle FRANÇOIS à Philippe MARINI, Christian TELLIER à Joël DUPUY DE MERY, Anne-Patricia KOERBER à Marc-Antoine BREKIESZ, Evelyse GUYOT à Dominique RENARD, Delphine DUCANCHEZ à Eric BERTRAND, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART.

Etaient excusés :

Sylvie OGER-DUGAT, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 février 2017
Date d'affichage : 01 mars 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 43

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 51

ADMINISTRATION

13 – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIÈGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE

Suite à la fusion entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Communauté de Communes de la Basse Automne, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation de représentants de l'ARC pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office de Tourisme de Compiègne.

Les statuts de l'association, modifiés à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 15 février 2017, prévoient que siègent au sein du conseil d'administration «6 Membres de Droit élus du Conseil d'Agglomération de la Région de Compiègne (dont 2 membres élus de la commune de Compiègne et 4 membres élus des autres communes), chaque membre de Droit ayant un suppléant.»

Il est rappelé qu'en matière de désignation de représentants d'un EPCI dans un organisme extérieur, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit les règles suivantes :

- le vote est en principe à bulletin secret,
- le conseil d'agglomération peut décider à l'unanimité de procéder à un scrutin public,
- si, après appel à candidature, une seule liste ou une seule candidature a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,
- enfin, en cas d'élection, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. S'il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse, en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Il vous est ainsi proposé de désigner les représentants suivants pour siéger au sein de l'Office de Tourisme :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Jean-Claude CHIREUX Arielle FRANÇOIS Jean-Pierre LÉBOEUF Jean-Pierre DESMOULINS Marc-Antoine BREKIESZ Bernard HELLAL	Béatrice MARTIN Jean-Noël GUESNIER Eric BERTRAND Liliane VEZIER Claude PICART Sophie SCHWARZ

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par **Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF**
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la représentation de l'ARC au sein du Conseil d'Administration de l'Office de
Tourisme de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne telle que
définie précédemment.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

ADMINISTRATION

14 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE AVEC LE SE60

Le vingt-trois février deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Alain DENNEL, Pascal SERET, Jean DESESSART, Florence BLANC, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Alain DRICOURT à Claude PICART, Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Arielle FRANÇOIS à Philippe MARINI, Christian TELLIER à Joël DUPUY DE MERY, Anne-Patricia KOERBER à Marc-Antoine BREKIESZ, Evelyse GUYOT à Dominique RENARD, Delphine DUCANCHEZ à Eric BERTRAND, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART.

Etaient excusés :

Sylvie OGER-DUGAT, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 février 2017
Date d'affichage : 01 mars 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 43

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 51

ADMINISTRATION

14 – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE AVEC LE SE60

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a prévu la création d'une Commission consultative paritaire entre les syndicats détenant la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie Electrique (AODE) et les EPCI à fiscalité propre inclus totalement ou partiellement dans le périmètre du syndicat.

Le Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE60) détient cette compétence d'AODE sur le périmètre de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Cette commission coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données.

Elle permet aussi de prendre en compte les initiatives des différentes collectivités en ce qui concerne la production d'électricité, les actions de maîtrise de la demande d'énergie, l'élaboration de Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

Suite à la fusion entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Basse Automne, il y a lieu de procéder à la désignation du représentant du nouvel EPCI au sein de cette commission.

Il est vous est proposé de désigner Marc RESSONS en tant que représentant de l'ARC au sein de cette commission paritaire, et Michel ARNOULD en tant que suppléant.

Membre titulaire	Membre suppléant
Marc RESSONS	Michel ARNOULD

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par **Monsieur Marc RESSONS**
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la représentation de l'ARC au sein de la Commission Consultative Paritaire avec le SE60 telle que définie précédemment.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

ADMINISTRATION

15 - APPROBATION DES AGENDAS D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE ET DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

Le vingt-trois février deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Alain DENNEL, Pascal SERET, Jean DESESSART, Florence BLANC, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Alain DRICOURT à Claude PICART, Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Arielle FRANÇOIS à Philippe MARINI, Christian TELLIER à Joël DUPUY DE MERY, Anne-Patricia KOERBER à Marc-Antoine BREKIESZ, Evelyse GUYOT à Dominique RENARD, Delphine DUCANCHEZ à Eric BERTRAND, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART.

Etaient excusés :

Sylvie OGER-DUGAT, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 février 2017
Date d'affichage : 01 mars 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 43

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 51

ADMINISTRATION

15 – APPROBATION DES AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMÉE ET DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

Par délibération en date du 23 septembre 2015, l'Agglomération de la Région de Compiègne proposait d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de Monsieur le Préfet une demande de dérogation d'un délai d'un an pour les dépôts des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Le bureau d'études Véritas a été missionné pour réaliser les diagnostics accessibilité des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) de l'ensemble du patrimoine communautaire. Il s'agit d'établir un état des lieux en matière d'accessibilité avec un descriptif des travaux envisagés, un planning de mise en œuvre des travaux et un engagement de financement selon les orientations de la collectivité, ainsi que de demander des dérogations de travaux en justifiant de leur pertinence.

Pour répondre aux obligations de la loi Handicap du 11 février 2005 qui impose aux collectivités de rendre accessibles aux personnes handicapées tous les E.R.P., un tableau annexé à la présente délibération a été élaboré avec une déclinaison de la priorité et du phasage pluri-annuel des travaux.

Le coût des aménagements avant dérogation a été évalué à 413 800 € et à 203 200 € après dérogation.

Les agendas prévoient leur répartition sur cinq années, de 2017 à 2021.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par **Madame Micheline FUSÉE**

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Equipement, Urbanisme et Grands Projets en date du 07 février 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 8 février 2017,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de transmettre à Monsieur le Préfet les Ad'AP accompagnés du calendrier prévisionnel des travaux de mise en accessibilité des E.R.P tel que précisés dans le tableau annexé,

DECIDE de solliciter Monsieur le Préfet pour obtenir des dérogations de travaux avec des solutions alternatives,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

PRECISE que la dépense est prévue au budget principal.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

Calendrier prévisionnel des travaux

	ESTIMATION TRAVAUX HT	DEROGATIONS POSSIBLES	MESURES COMPENSATOIRES	MONTANT RESTANT HT		
2017						
Banque alimentaire de Compiègne	2 200			2 200		
école de la prairie de Venette	12 000			12 000		
Total	14 200 €			Total	14 200 €	
2018						
RPA	20 300			20 300		
manège école d'état major	72 800	60 000	ascenseur	12 800		ensemble des activités réalisables au RDC
Total	93 100 €			Total	33 100 €	
2019						
collège debussy de Margny (bâtiment central)	95 000	60 000	ascenseur	35 000		création d'un ascenseur en 2020
gymnase Boursier école d'état major	131 000	131 000				accès à un autre gymnase accessible juste à coté
Total	166 000 €			Total	35 000 €	
2020						
collège debussy de Margny (bâtiment central)	95 000	35 000		60 000		création d'un ascenseur, autres travaux déjà réalisés en 2019
hangar et vestiaire stade de foot	8 000			8 000		
recyclerie de Margny	6 800			6 800		
Total	74 800 €			Total	74 800 €	
2021						
Club house BMX de Clairoux	400			400		
tribunal de commerce de Compiègne(ex banque de France)	13 100			13 100		
Aéroclub de margny	19 400			19 400		
étang des cygnes de Choisy	13 200			13 200		
Total	46 100 €			Total	46 100 €	
Total Adap avant dérogations	413 800 €			Total Adap après dérogation	203 200 €	

Accusé de réception en préfecture
 DE
 060-20006/965-20170223-15CAZ3022017-
 Date de télétransmission : 01/03/2017
 Date de réception préfecture : 01/03/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

ADMINISTRATION

16 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le vingt-trois février deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Alain DENNEL, Pascal SERET, Jean DESESSART, Florence BLANC, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Alain DRICOURT à Claude PICART, Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Arielle FRANÇOIS à Philippe MARINI, Christian TELLIER à Joël DUPUY DE MERY, Anne-Patricia KOERBER à Marc-Antoine BREKIESZ, Evelyse GUYOT à Dominique RENARD, Delphine DUCANCHEZ à Eric BERTRAND, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART.

Etaient excusés :

Sylvie OGER-DUGAT, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 février 2017
Date d'affichage : 01 mars 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 43
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de votants : 51

ADMINISTRATION

16 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

1) TRANSFORMATION DE DEUX POSTES

- Suite à une démission, un poste d'assistant-conseiller en séjours est vacant au sein de l'Office de Tourisme.
Au vu des candidatures il vous est proposé de créer un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet et de supprimer un poste d'assistant-conseiller en séjours à compter du 1^{er} mars 2017.
- Suite à une demande de mutation, un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux est vacant.
Au vu des candidatures, il vous est proposé de créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2017 à temps complet et de supprimer le poste de rédacteur territorial.

2) CREATION D'UN POSTE

- La création du 7^{ème} pôle Citoyenneté et administration générale a nécessité que soit recrutée une assistante de pôle. Ce recrutement a eu lieu par mobilité interne, afin de ne pas grever la masse salariale des services mutualisés. Ce poste est actuellement pourvu par un adjoint administratif salarié par la Ville de Compiègne.

Toutefois, ce poste est relatif à des missions relevant quasi exclusivement de l'ARC ou de services mutualisés. Dans ce contexte, il vous est proposé de transférer ce poste à l'ARC, et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par **Monsieur Jean DESESSART**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines en date du 8 février 2017,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE :

- La création d'un poste d'adjoint administratif, d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet et à compter du 1^{er} mars 2017
- La suppression d'un poste d'assistant-conseiller en séjours, et d'un poste de rédacteur territorial, à compter du 1^{er} mars 2017,

PRECISE que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget Principal, chapitre 012.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE				févr.-17
TABLEAU DES EFFECTIFS				
FILIERE ADMINISTRATIVE		EFFECTIF		Temps partiel
GRADE	BUDGET	POURVU	DONT	
A Administrateur hors classe	1	1	1 CDD 1015/821 IM	
A Administrateur territorial détaché sur emploi DGA	2	2		
A Administrateur territorial	1	1	1 CDD 966/783 IM	
A Directeur territorial	2	2	1 CDI & 1 CDD IB 985/798 IM	
A Attaché Principal	6	6	1 CDD IB 864/706 IM 1 CDD IB 821/673 IM	
A Attaché	11	11	1 CDD IB 379/349 IM 1 CDD IB 542/461 IM 1 CDD IB 759/626 IM	
A Chargé de mission Tourisme	1	1	1 CDI IB 758/625 IM	
B Rédacteur principal de 1ère classe	8	8		1 x 80 %
B Rédacteur principal de 2ème classe	2	2		1 x 80 %
B Rédacteur	8	7		1 x 90% - 1x 80 %
C Adjoint administratif principal de 1° classe	6	6		1x 80 %
C Adjoint administratif principal de 2° classe	20	20	1 CDD IB 430/380 IM	
C Adjoint administratif	18	16	1 CDD IB 340/321 IM	1 x 90 %- 6 x 80%
C Assistant/conseiller en séjours	3	3	CDI Indices bruts 427-424-418	
FILIERE TECHNIQUE		EFFECTIF		
GRADE	BUDGET	POURVU		
A Ingénieur en chef hors classe détaché sur emplol fonctionnel DGS et DGA	3	3		
A Ingénieur en chef détaché sur un emploi fonctionnel de DGA	1	1		
A Ingénieur en chef hors classe	2	2	1 CDD - 15%	
A Ingénieur en chef	1	1		
A Ingénieur principal	6	6	1 CDI IB 966/783 IM 1 CDD IB 701/582 IM	
A Ingénieur	9	8	1 CDD IB 458/401 IM 1 CDD IB 668/557 IM 2 CDD IB 540/459 IM	1 x 80 %
B Technicien principal de 1ère classe	3	3		
B Technicien principal de 2ème classe	3	3	1 CDD IB 528/452 IM	
B Technicien	3	3	1 CDD IB 516/443 IM	
C Agent de maîtrise principal	4	4		
C Adjoint technique principal de 2ème classe	3	3		
C Adjoint technique	15	15	1 CDD IB 340/321 IM	
FILIERE ANIMATION		EFFECTIF		
GRADE	BUDGET	POURVU		
C Adjoint d'animation	4	4		
FILIERE POLICE		EFFECTIF		
GRADE	BUDGET	POURVU		
C Chef de police municipale	1	1		
C Brigadier Chef Principal	3	3		
FILIERE SOCIALE		EFFECTIF		
GRADE	BUDGET	POURVU		
B Educateur Principal de jeunes enfants	1	1		
TOTAL		151	147	
CONTRATS DE DROIT PRIVE		EFFECTIF		
	BUDGET	POURVU		
surveillants 6ème RHC - Ecole d'Etat Major - assistantes	11	11	CAE - Adulte relais	
Apprentis	2	2		
TOTAL		13	13	
TOTAL GENERAL		164	160	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

ADMINISTRATION

17 - TRANSFERT A L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE ET DE LA BASSE-AUTOMNE DES CONTRATS ET MARCHÉS DES ANCIENS EPCI

Le vingt-trois février deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Alain DENNEL, Pascal SERET, Jean DESESSART, Florence BLANC, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Alain DRICOURT à Claude PICART, Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Arielle FRANÇOIS à Philippe MARINI, Christian TELLIER à Joël DUPUY DE MERY, Anne-Patricia KOERBER à Marc-Antoine BREKIESZ, Evelyse GUYOT à Dominique RENARD, Delphine DUCANCHEZ à Eric BERTRAND, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART.

Etaient excusés :

Sylvie OGER-DUGAT, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 février 2017
Date d'affichage : 01 mars 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 43

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 51

ADMINISTRATION

17 – TRANSFERT A L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE ET DE LA BASSE-AUTOMNE DES CONTRATS ET MARCHÉS DES ANCIENS EPCI

Par arrêté en date du 28 novembre 2016, le Préfet de l'Oise a procédé à la création de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne suite à la fusion de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne avec la Communauté de Communes de la Basse Automne avec effet au 1er janvier 2017.

Dans ce cadre, les contrats conclus précédemment par les deux EPCI sont de droit repris par la nouvelle entité.

En effet, en vertu de l'article L 5211-41-3 (III) du CGCT, l'EPCI issu de la fusion est substitué de plein droit, pour l'exercice de ses compétences, aux anciens établissements publics et, le cas échéant, aux communes incluses dans son périmètre dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes.

Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par l'établissement public issu de la fusion.

La substitution de personne morale aux contrats conclus par les établissements publics de coopération intercommunale et les communes n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant

En raison de cette continuité des effets du contrat, il n'y a pas de nouvelle négociation.

Par conséquent, les contrats issus de l'ARC et de la CCBA subsistent et la nouvelle Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne se substituent aux EPCI.

Le tableau présenté en annexe répertorie les marchés en cours de façon exhaustive ; tout oubli éventuel de contrats dans ce tableau n'empêchera pas celui-ci de continuer à exister.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

PREND ACTE de l'ensemble des contrats pour lesquels la nouvelle entité est substituée de plein droit à l'ARC et à la CCBA,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

LISTE DES MARCHÉS ARC 2013 - 2016

Numéro de marché	Intitulé du marché	Titulaire
01.2016	Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la commune de Jaux	VESTA 24 rue Paul Langevin 59260 LEZENNES
03.2016	OPAH Intercommunale-2016-2018	INHARI 44 Rue du Champ des Oiseaux 76000 ROUEN
10.2016	Réhabilitation du réseau d'assainissement de l'avenue de Royallieu à Compiègne ZAC du Camp des Sablons	M3R 5 rue Ettore Bugatti – BP 60071 LINAS 91312 MONTLHERY
12.2016	Travaux de finitions de voirie rue de la Carrière ZAC des Jardins à La-Croix-Saint-Ouen LOT N° 1 TRAVAUX DE FINITIONS DE VOIRIE	EUROVIA Boulevard Henri Barbusse 60150 THOUROTTE
13.2016	Travaux de finitions de voirie rue de la Carrière ZAC des Jardins à La-Croix-Saint-Ouen LOT N° 2 ECLAIRAGE PUBLIC	INEO ZAC de Mercières – CS 90117 5 avenue Henri Adnot 60201 COMPIEGNE CEDEX
23.2016	Reconstruction de la station d'épuration de Choisy-au-Bac Lot 1 : station d'épuration / GC / Process	Groupement TECHFINA 8 Avenue des Grandes Communes 1213 PETIT LANCY GENEVE - SUISSE
24.2016	Reconstruction de la station d'épuration de Choisy-au-Bac Lot 2 : Réseaux	BARRIQUAND Route de Choisy BP 10434 60204 COMPIEGNE Cedex
25.2016	Reconstruction de la station d'épuration de Choisy-au-Bac Lot 3 : VRD	EUROVIA Rue Henri Barbusse 60150 THOUROTTE
26.2016	Reconstruction de la station d'épuration de Choisy-au-Bac Lot 4 : Intégration paysagère	AQUASYLVA 145 Rue de la République 95100 ARGENTEUIL
38.2016	Aménagement de la Zac des jardins à La-Croix-Saint-Ouen – espaces verts – engazonnement / noues	LOISELEUR PAYSAGE 44 rue Aristide Briand – BP 80003Villers-Saint-Paul 60872 RIEUX CEDEX
40.2016	Exploitation d'un service de transport collectif à la demande sur le territoire de l'Agglomération de la Région de Compiègne	GIE "Les Taxis de l'ARC" 43 Rue des Plaideurs 60350 SAINT JEAU AUX BOIS
15.2016 AC SE60	ELECTRICITE LOT 1	EDF 59 Avenue d'Italie CS 39405 80094 AMIENS CEDEX
16.2016 AC SE60	ELECTRICITE LOT 2	PROXELIA 28 Rue des Domeliers BP 30842 60208 COMPIEGNE CEDEX
NEG 31.2016	Création et mise en page du journal d'information « ARC-INFOS ».	AGENCE MP 4 rue Notre Dame de Bon Secours 60200 COMPIEGNE
PA 02.2016	étude géotechnique pour la réalisation d'un seuil sur la digue nord du bassin des Muids à Choisy-au-Bac	GINGER CEBTP 9 allée du Nautilus 80440 GLISY
PA 05.2016	Assistance à maîtrise d'ouvrage en énergie et en bâtiment durable Lieu d'exécution : Parc Technologique des Rives de l'Oise situé à Venette	CODEM PICARDIE LE BATLAB 41 avenue Paul Claudel 80480 DURY

PA 07.2016	Fourniture de sel de déneigement pour l'ARC	EUROVIA Rue Henri Barbusse 60150 THOUROTTE
PA 08.2016	Service de nettoyage des bureaux de l'office de tourisme et du service de la commande publique.	M2D 6 Espace économique JL Girault 60350 BERNEUIL SUR AISNE
PA 09.2016	Nettoyage des vitres de l'office de tourisme et du service de la commande publique.	PRO SERVICES 351 Rue de la République 60280 MARGNY LES COMPIEGNE
PA 14.2016	Contrôle des appareils de défense contre l'incendie	SETEC 12 rue de l'Egalité 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE
PA 17.2016	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la procédure de concession de service public d'assainissement	COLLECTIVITES CONSEIL 69 Avenue du Maine 75014 PARIS
PA 18.2016	Fourniture et livraison de composteurs en bois pour l'ARC	FABRIQUE DES GAVOTTES - GARDIGAME 3395 rue de Franche Comté BP 17 39220 BOIS D'AMONT
PA 20.2016	Travaux de sécurisation des ouvrages d'adduction d'eau potable Lot 1 Sécurisation de l'accès à l'eau	SUEZ - LYONNAISE DES EAUX Avenue du Gros GRELOT 60150 THOUROTTE
PA 21.2016	Travaux de sécurisation des ouvrages d'adduction d'eau potable Lot 2 Système anti-intrusion	ALARME CONSEIL SECURITE Rue Nicéphore Niepce 59710 PONT A MARCQ
PA 28.2016	Armancourt - Jaux Création d'une voie verte - Dernier tronçon	EUROVIA Boulevard Henri Barbusse - BP 10064 60777 THOUROTTE CEDEX
PA 29.2016	Maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique du bâtiment A du Parc Technologique des Rives de l'Oise	VIVARCHI 1 rue Pomparde 02460 LA FERTÉ-MILON
PA 30.2016	impression du journal d'information "arc-infos"	IMPRIMERIE DE COMPIEGNE 2 avenue Berthelot ZAC de Mercières - BP 60524 60204 COMPIEGNE CEDEX
PA 35.2016	Prestation d'Eco pâturage sur le site du bassin de compensation des muids à Choisy au Bac	BALDERACCHI 19 rue de la Cascade 60400 CAISNES
PA 37.2016	Fourniture de sacs destinés à la pré-collecte du verre et à des opérations de communication sur le territoire de l'Agglomération de la Région de Compiègne	PLAST-UP ZI Chambaud 43620 SAINT ROMAIN LACHALM
PA 39.2016	Géo détection des réseaux concessionnaires dans le cadre du schéma directeur d'adduction d'eau potable de l'ARC	GEXPERTISE CONSEIL 6 rue de Wolfenbüttel 92310 SEVRES
PA 41.2016	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une conférence intercommunale du logement	Guy Taieb Conseil 55 boulevard de Sébastopol 75001 PARIS
PA 42.2016	Entretien, maintenance et remplacement de la robinetterie à la Résidence pour personnes âgées Jean Lefort à Compiègne	RSC VISERY 11 rue du Four Saint Jacques 60200 COMPIEGNE
PA 43.2016	Solution de dématérialisation des marchés publics- 2017 à 2021	OMNIKLES 26 Rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS
03.2015	Entretien des espaces verts-années 2015 à 2018 Lot n°1 : Bois de Plaisance N31 et abords	HIE PAYSAGE R. N. 31 LE BOUQUY 60880 JAUX

04.2015	Entretien des espaces verts-années 2015 à 2018 Lot n°2 : zones d'activités	TAYON B. P. 82 02302 CHAUNY CEDEX
05.2015	Entretien des espaces verts-années 2015 à 2018 Lot n°3 : zones dispersées	TROCQUET XAVIER Route Nationale 60610 LA CROIX SAINT OUEN
06.2015	Entretien des espaces verts-années 2015 à 2018 Lot n°4 : zones d'aménagements	COMPIEGNE PAYSAGE 6, rue du Fonds Pernant ZAC de Mercières 60471 COMPIEGNE CEDEX
25.2015 AC UGAP	Mise en concurrence UGAP n° 14U101-001-001 relative à la fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés des PCE situés en zone d'équilibrage Nord, distribués par GrDF et dont l'identifiant PCE est à 14 chiffres (relève Semestrielle) - Lot 1_N-GRD-6M.	GDF SUEZ - Entreprises et Collectivités CRAOP – UGAP 2 Parc d'activités de la Brêtèque 94, rue Louis Blériot 76230 Bois Guillaume
26.2015 AC UGAP	Mise en concurrence UGAP n° 14U101-002-001 relative à la fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés des PCE situés en zone d'équilibrage Nord, distribués par GrDF et dont l'identifiant PCE est en GI+6 chiffres (relève Mensuelle) – lot 2_N-GRD-M.	ENI Gas & Power France Service Marchés Publics 24 Rue Jacques Ibert CS 50001 92533 LEVALLOIS-PERRET CEDEX
27.2015	Travaux de VRD pour l'aménagement des parcs d'activités, des quartiers d'habitations et autres travaux divers de VRD Lot 1 Terrassement – Remblais	BREZILLON 128 rue de Beauvais – Place Max Brézillon 60280 MARGNY-LES-COMPIEGNE
28.2015	Travaux de VRD pour l'aménagement des Parcs d'activités, des quartiers d'habitations et autres travaux divers de VRD Lot 2 Voirie	EUROVIA Boulevard Henri Barbusse – BP 10064 60777 THOUROTTE CEDEX
29.2015	Travaux de VRD pour l'aménagement des Parcs d'activités, des quartiers d'habitations et autres travaux divers de VRD Lot 3 Assainissement	BARRIQUAND / CAGNA Route de Choisy-au-Bac – BP 10439 60204 COMPIEGNE CEDEX
30.2015	Travaux de VRD pour l'aménagement des Parcs d'activités, des quartiers d'habitations et autres travaux divers de VRD Lot 4 Eau potable	BARRIQUAND / CAGNA Route de Choisy-au-Bac – BP 10439 60204 COMPIEGNE CEDEX
31.2015	Travaux de VRD pour l'aménagement des Parcs d'activités, des quartiers d'habitations et autres travaux divers de VRD Lot 5 Electricité / BT / EP / Télécommunication	INEO 5 avenue Henri Adnot 60201 COMPIEGNE CEDEX
32.2015	Travaux de VRD pour l'aménagement des Parcs d'activités, des quartiers d'habitations et autres travaux divers de VRD Lot 6 Création espaces verts / Plantations / Clôtures	HIÉ PAYSAGE RN 31 Le Bouquy 60880 JAUX
36.2015	Reconversion du site de l'école d'Etat Major LOT 1 : Désamiantage et démolition	ATTITUDE ENVIRONNEMENT Lieu dit le Champ de de la vache Rue de la Gare BP09 60690 RESSONS SUR MATZ
37.2015	Reconversion du site de l'école d'Etat Major LOT 2 : Voirie/ Mobilier urbain/ Serrurerie/ Génie Civil	EUROVIA 10, rue Henri Barbusse 60150 THOUROTTE
38.2015	Reconversion du site de l'école d'Etat Major LOT 3 : Assainissement/ AEP/ Réseaux divers/ Réseau de chaleur	BREZILLON 128 Rue de Beauvais 60280 MARGNY LES COMPIEGNE

39.2015	Reconversion du site de l'école d'Etat Major LOT 4 : Eclairage Public - réseaux électriques	LESENS 2, avenue Flandres-Dunkerque ZAC Mercières - Zone 3 - BP 70329 60203 COMPIEGNE CEDEX
40.2015	Reconversion du site de l'école d'Etat Major LOT 5 : plantations	HIE PAYSAGE R. N. 31 LE BOUQUY 60880 JAUX
45.2015	Reconversion du site de l'école d'Etat Major LOT 6 : Fontainerie	Groupement SIREV B. P. 17 33, rue du Pré des Aulnes 77343 PONTAULT COMBAULT
47.2015 GRPT	Renouvellement du parc copieurs et prestations associées pour la ville de Compiègne et l'Agglomération de la Région de Compiègne pour le lot 1 «Location-maintenance de copieurs multifonction et prestations associées	RICOH 7/9 Avenue robert Schuman 94150 RUNGIS
48.2015 GRPT	Renouvellement du parc copieurs et prestations associées pour la ville de Compiègne et l'Agglomération de la Région de Compiègne pour le lot 2 «Maintenance du parc copieurs non renouvelés	AISNE BUREAUTIQUE SYTEMES 93 Rue Porte de Laon 02860 BRUYERES ET MONTBERAULT
51.2015	Entretien du réseau d'eaux pluviales et de ses ouvrages dans les zones d'activités Lot 1 Zone 1 : Jaux – Venette – La-Croix-Saint-Ouen – Le Meux – Armancourt – Choisy-au-Bac – Margny-les-Compiègne	SEA 6 avenue Jean Jaurès 91690 SACLAS
52.2015	Entretien du réseau d'eaux pluviales et de ses ouvrages dans les zones d'activités Lot 2 Zone 2 : Compiègne – La-Croix-Saint-Ouen – Clairoux – Venette Saint-Sauveur	SARP 5 rue Gustave Eiffel 60000 BEAUVAIS
66.2015	Exploitation du service de production d'eau potable	SUEZ - LYONNAISE DES EAUX 8 Boulevard Gambetta Les Jardins de l'Arquebuse 02200 SOISSONS
74.2015	Etude de dangers d'ouvrages type digue de protection contre les inondations, préconisations et programme de travaux sous forme de fiches actions	HYDRATEC Immeuble Central Seine 42à52 quai de la Rapée 75583 PARIS
PA 53.2015	Balayage des zones d'activités et pistes cyclables de l'ARC lot n° 1 balayage des pistes cyclables forestieres	HIÉ PAYSAGE RN 31 Le Bouquy 60880 JAUX
PA 54.2015	Balayage des zones d'activités et pistes cyclables de l'ARC lot n° 2 balayage et nettoyage des rues et trottoirs des zones d'activités	VEOLIA 18-20 rue Rivière – BP 91013 76171 ROUEN CEDEX 1
PA 56.2015	Entretien et maintenance des installations de la résidence pour personnes âgées Jean Lefort à Compiègne Lot 2 Détartrage-curage des canalisations-colonnes vide ordures-désinsectisation	ISS HYGIENE ET PREVENTION 7 chemin d'Armancourt ZAC de Mercières 60200 COMPIEGNE
PA 57.2015	Entretien et maintenance des installations de la résidence pour personnes âgées Jean Lefort à Compiègne Lot 3 Maintenance de l'ascenseur	OTIS 7 rue Anne Franck 80136 RIVERY LES AMIENS
PA 58.2015	Entretien et maintenance des installations de la résidence pour personnes âgées Jean Lefort à Compiègne Lot 4 Vérification périodique de la sécurité des équipements techniques	QUALICONSULT 67 rue de Poulainville 80080 AMIENS

PA 59.2015	Entretien et maintenance des installations de la résidence pour personnes âgées Jean Lefort a Compiègne Lot 5 Contrat désenfumage	DPI SERVICES 3 rue Henri 60750 CHOISY-AU-BAC
PA 60.2015	Entretien et maintenance des installations de la résidence pour personnes âgées Jean Lefort a Compiègne Lot 6 Maintenance SSI et blocs secours	INEO 6 avenue Henri Adnot ZAC de Mercières 60200 COMPIEGNE
PA 61.2015	Entretien et maintenance des installations de la résidence pour personnes âgées Jean Lefort a Compiègne Lot 7 Entretien de la toiture-terrasse	BASTO ETANCHEITE 449 avenue Jean Moulin 60880 JAUX
PA 62.2015	Réalisation de l'étude de l'évaluation environnementale du plan local d'urbanisme intercommunal et étude pour la réalisation d'un plan global de déplacements intercommunal Lot 1 Etude environnementale	ADAGE ENVIRONNEMENT 4 bis rue Poirier 94160 SAINT MANDE
PA 63.2015	Réalisation de l'étude de l'évaluation environnementale du plan local d'urbanisme intercommunal et étude pour la réalisation d'un plan global de déplacements intercommunal Lot 2 Etude déplacement	EREA CONSEIL 39 Rue Furtado 33800 BORDEAUX
PA 75.2015	Entretien et gestion des ouvrages de protection contre les crues	SUEZ - LYONNAISE DES EAUX Avenue du Gros Grelot 60150 THOUROTTE
PA 77.2015	Interventions de coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs pour la réalisation de divers projets lancés par l'ARC	CFC 107 rue de Genlis 60162 ANTHEUIL-PORTES
PA 78.2015	Entretien du bassin Holdis dans le parc tertiaire à La-Croix-Saint-Ouen	BLUE GARDEN Route Nationale 31 Froyers 60190 CHOISY-LA-VICTOIRE
07.2014	Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des travaux issus du Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable de l'Agglomération de la Région de Compiègne	HYDRATEC Immeuble Central Seine 42/52 Quai de la Rapée 75583 PARIS Cedex 12
09.2014	Marché de collecte et d'évacuation des déchets ménagers et assimilés SUR LE TERRITOIRE	NCI PROPLETE CENTRE France 7 Rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS
13.2014	Contrat d'entretien de l'éclairage public dans les zones d'activités	COFELY INEO 5 avenue Henri Adnot – CS 90117 60201 COMPIEGNE CEDEX
16.2014 GRPT	Achat de consommables informatiques, papier de reprographie et autres fournitures administratives Lot 1 Achat de consommables informatiques	TG INFORMATIQUE 71 montée de Saint Menet 13011 MARSEILLE
17.2014 GRPT	Achat de consommables informatiques, papier de reprographie et autres fournitures administratives Lot 2 achat de papier de reprographie	OFFICE DÉPÔT 126 avenue du Poteau 60451 SENLIS CEDEX
18.2014 GRPT	Achat de consommables informatiques, papier de reprographie et autres fournitures administratives Lot 3 achat de fournitures administratives et divers	NVBURO 21 rue des Sources 77543 SAVIGNY-LE-TEMPLE CEDEX
21.2014	Contrôle technique-Reconstruction de la station d'épuration de Choisy au Bac	VERITAS Allée de la Pépinière Village Oasis-Dury 80000 AMIENS

23.2014	Coordination en matière de sécurité et protection de la santé - Reconstruction de la station d'épuration de Choisy au Bac.	CFC 107 Rue de Genlis 60162 ANTHEUIL PORTES
25.2014	Aménagement de la ZAC du Camp des Sablons à Compiègne Etude d'avant-projet et missions complémentaires	ARVAL 11 Rue de Lamartine BP 20247 60802 CREPY EN VALOIS
42.2014	Assurance des risques statutaires du personnel	ASTER 7 et 8 rue Drouot 75009 PARIS
PA 12.2014	Etude urbaine du Quartier de la Gare de Compiègne – Margny-lès-Compiègne	FABRIQUE URBAINE 5 Cité Popincourt 75011 PARIS
PA 43.2014	Assurances pour l'ARC Lot 1 "RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES"	Cabinet Paris Nord Assurances Services 159 rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS
PA 44.2014	Assurances pour l'ARC Lot 2 "FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES"	SMACL Assurances 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT CEDEX 9
PA 45.2014	Assurances pour l'ARC Lot3 "PROTECTION JURIDIQUE DES AGENTS ET DES ELUS"	Cabinet Paris Nord Assurances Services 159 rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS
11.2013	Construction d'une nouvelle station d'épuration à Choisy-au-Bac Marché public de maîtrise d'œuvre	IRH 11 bis rue Gabriel Péri – CS 90201 54519 VANDOEUVRE-LES-NANCY
21.2013	Etude et maitrise d'œuvre urbaine pour la reconversion du site de l'Ecole d'Etat Major	GROUPEMENT AAUPC CHAVANNES & ASSOCIES 68, rue de la Folie Méricourt 75 011 Paris
51.2013 GRPT	Services de Telecommunications (locations ou maintenance d'Equipements fixes et mobiles) LOT N°1 : Services de téléphonie fixe et mobile	ORANGE 6 rue des Techniques 59666 VILLENEUVE D'ASCQ
52.2013 GRPT	Services de telecommunications (locations ou maintenance d'équipements fixes et mobiles) LOT N°2 : Location maintenance d'une infrastructure téléphonique	AXIANS- IPSISCOM 287 rue Charles de Gaulle 80450 CAMON
53.2013 GRPT	Services de telecommunications (locations ou maintenance d'équipements fixes et mobiles) LOT N°3 : Entretien des autocommutateurs existants	ISI TELECOM 60 8 chemin d'armancourt 60200 COMPIEGNE
55.2013	Animation auprès des agriculteurs concernant les pratiques de fertilisation azotée et analyses Lot N°1 : Animation du contrat azoté sur les bassins d'alimentation de captage	SEDE ENVIRONNEMENT 2 Rue des Archers ZI du Moulin CS 50156 62453 BAPAUME
56.2013	Animation auprès des agriculteurs concernant les pratiques de fertilisation azotée et analyses LOT N°2 : Analyse des reliquats azotés	SEDE ENVIRONNEMENT 2 Rue des Archers ZI du Moulin CS 50156 62453 BAPAUME
PA 54.2013	Remise en état des mâts porte-drapeaux au rond-point Jean Monnet de Compiègne	SDEL OISE ZA – Rue Sarrail – BP 229 60132 SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE
PA 80.2013	Fourniture et pose de poteaux d'arrêts sur le périmètre de transports urbains	PISONI PUBLICITE 2 Chemin de Sartoux 06370 MOUANS SARTOUX

DSP	Réseaux Primaires	Lyonnaise des Eaux Agence Oise Somme Vermandois ZAC DU Gros Grelot 60160 THOUROTTE
DSP	Armancourt, Le Meux, Jaux, Jonquières, La Croix Saint Ouen, Zac de Jaux-Venette	SAUR France Service Projets et Contrats 2 Rue de la Bresle 78312 MAUREPAS
DSP	Compiègne, Margny-les-Compiègne, Venette, ZH Clairoix, La Croix Saint Ouen (parc scientifique)	Lyonnaise des Eaux Agence Oise Somme Vermandois ZAC DU Gros Grelot 60160 THOUROTTE
DSP	Choisy-au-Bac	SAUR France Service Projets et Contrats 2 Rue de la Bresle 78312 MAUREPAS
DSP	Saint Sauveur	SAUR France Service Projets et Contrats 2 Rue de la Bresle 78312 MAUREPAS
DSP	Clairoix-Janville-Bienville	Lyonnaise des Eaux Agence Oise Somme Vermandois ZAC DU Gros Grelot 60160 THOUROTTE
DSP	Vieux Moulin	Nantaise des Eaux BP 98410 44984 SAINTE LUCE SUR LOIRE Cedex
DSP	Saint Jean aux Bois	SAUR France Service Projets et Contrats 2 Rue de la Bresle 78312 MAUREPAS
16.2013	Exploitation des services de mobilité de l'ARC	ACARY ZAC du Valadan Route de Roye 60280 CLAIROIX
DSP	Crématorium de Saint Sauveur	OGF 31 Rue de Cambrai 75946 PARIS Cedex 19
32.2009	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg de la commune de Saint Sauveur	LEBLANC-VENACQUE 40 rue Lazare Garreau 59000 LILLE
26.2014	études préalables à la création et la réalisation de la ZAC du Camp des Sablons à COMPIEGNE	MEDIATERRE CONSEIL 11 avenue de Tahure 13009 MARSEILLE
73.2015	mission de géomètre en phase opérationnelle et de rétrocession à la commune de Compiègne ZAC du Camp des Sablons	Société AET 12-14 rue Saint-Germain 60200 COMPIEGNE
42.2007	mission de conception, d'études et de suivi pour l'aménagement de la ZAC « Le Maubon » dans la commune de Choisy au Bac	Tandem + 2 rue de la Collégiale 59000 Lille

LISTE DES CONTRATS CCBA

NOMS	ADRESSE	OBJET
EDF	Service client Nord Ouest TSA 75011 59049 LILLE Cedex	électricité Espace Dagobert
SICAE	Agence de Béthisy Saint Pierre BP 30111 60804 CREPY EN VALOIS	électricité Tennis BSP
VEOLIA	1 rue du Thérain 60000 BEAUVAIS	Eau tennis BSP
GDF SUEZ		Gaz Espace Dagobert
LYONNAISE DES EAUX	Service client TSA 70001 54528 LAXOU Cedex	Eau Espace Dagobert
LYONNAISE DES EAUX	Service client TSA 70001 54528 LAXOU Cedex	Eau atelier
ORANGE BUSINESS SERVICES	AE Nord de France Orange Business Service Service Client facture TSA 40004 82008 MONTAUBAN Cedex	Ligne alarme et fixe Esp.Dagobert
ORANGE	Service Clients Internet TSA 10018 59878 LILLE Cedex 9	Ligne Tennis BSP
GROUPAMA		Assurances statutaires
DELTA SECURITY SOLUTIONS (anciennement AFG)	9 chemin des remises 60410 VERBERIE	Entretien alarme
PERIN (avt TSC)	235 rue de la République 60280 CLAIROIX	Contrat télésurveillance tennis BSP Contrat télésurveillance Espace Dagobert
APAVE	ZAC de Mercières BP 537 60205 COMPIEGNE	Vérification installations de chauffage, gaz, SSI, installations électriques, équipements sportifs
SIA	25 rue de Condorcet BP 63 95153 TAVERNY	Contrat entretien du système de désenfumage
DALKIA	Centre opérationnel Picardie 275 rue Jules Barni BP 70338 80003 AMIENS Cedex 01	Entretien et maintenance des installations de chauffage

AVISS SERVICES	Immo parc - Immeuble Tamise Route Nationale 10 78190 TRAPPES	Maintenance prévention du système de sécurité incendie
TAMBES CEM	608 RUE Denis Papin 73 290 LA MOTTE SERVOLEX	Maintenance et entretien des équipements scéniques
THYSSENKRUPP	5 rue Edouard Belin 60206 COMPIEGNE	entretien élévateur pr personnes handicapées
BUREAU VERITAS	Bat 4 Square Henri Laborit 60471 COMPIEGNE Cedex	Vérification ponctuelle équipements neufs
4W.FR	Les Marchés de l'Oise Bât Helsinki 100 rue Louis Blanc 60160 MONTATAIRE	Maintenance site internet et hébergement
JDPE	40 avenue Saint Jacques 91600 SAVIGNY SUR ORGE	Abonnement revue "Le journal des professionnels de la petite enfance
ELSEVIER MASSON	62 rue camille Desmoulins 92442 ISSY LES MOULINEAUX	Abonnement revue "Métiers de la Petite Enfance"



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

ADMINISTRATION

18 - MOTION RELATIVE AU PROJET DE SHOWROOM D'EOLIENNES SUR LE PLATEAU DE VERBERIE

Le vingt-trois février deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Joël DUPUY DE MERY, Etienne DIOT, Monia LHADI, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Alain DENNEL, Pascal SERET, Jean DESESSART, Florence BLANC, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Alain DRICOURT à Claude PICART, Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Arielle FRANÇOIS à Philippe MARINI, Christian TELLIER à Joël DUPUY DE MERY, Anne-Patricia KOERBER à Marc-Antoine BREKIESZ, Evelyse GUYOT à Dominique RENARD, Delphine DUCANCHEZ à Eric BERTRAND, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART.

Etaient excusés :

Sylvie OGER-DUGAT, Jean-Marc BRANCHE.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 février 2017
Date d'affichage : 01 mars 2017

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 43

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 51

ADMINISTRATION

18 – MOTION RELATIVE AU PROJET DE « SHOWROOM D'ÉOLIENNES » SUR LE PLATEAU DE VERBERIE

Récemment, la presse s'est fait l'écho d'un projet de « showroom d'éoliennes » qui serait installé sur le plateau surplombant Verberie par un fabricant implanté dans la région.

Certains élus et propriétaires fonciers des communes de la Vallée de l'Automne ont été approchés.

Il s'agirait d'exposer les modèles produits dans la région, et de les mettre en situation pour de potentiels clients. Certaines de ces éoliennes approchent les 200 mètres de haut.

Un tel projet, même si l'on n'en connaît pas encore toute la consistance, engendrerait une pollution visuelle particulièrement insupportable sur les communes de la Vallée de l'Automne qu'il dominerait et sur ce paysage qui constitue l'entrée sud de notre agglomération.

En outre, il se trouverait proche d'un certain nombre d'habitations auxquelles il apporterait nuisances et dépréciation.

En conséquence, nous nous opposons fermement à ce que ce projet absolument inopportun voie le jour dans ce lieu.

Le Conseil d'Agglomération,

ADOpte le texte de la motion ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise